



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Numéro Spécial CDAS Octobre 2016 n°18

Compte rendu du Comité Départemental à l'Action Sociale du 27 septembre 2016

❶ Point sur les crédits d'action locale (CAL) 2016 :

➔ Il est constaté une forte augmentation des dépenses de psychologues par rapport aux années précédentes, 8 en 2016 contre 3 ou 4 les années précédentes et utilisation du forfait maximal soit 4 séances. L'administration précise qu'on ne peut cependant tirer de conclusion car la nature des consultations n'est pas identifiée : motif professionnel ou personnel...ou les 2.

Il est donc décidé, à l'unanimité, d'abonder de 500 € le budget alloué à cette action .

➔ Comme les années précédentes, aucune consultation d'avocat et aucune consultation CESF et très faible dépenses au titre d'Amitiés finances .

➔ Le CDAS doit faire face à une **explosion des dépenses pour les coins repas**: 3 103 € sur les 8 00 € budgétisés, avec 4 nouvelles demandes d'agrément : La RocheVineuse, Pierre de Bresse, Bourbon Lancy, brigade des douanes de Chalon.

➔ Comme d'habitude la plus grosse part du budget est alloué à **l'arbre de Noël** soit 11 000 €. Celui-ci aura lieu le mercredi 30/11/2016 au Ciné Marivaux de Mâcon avec la projection du dernier Walt Disney.

➔ Concernant la partie « loisirs », ont eu lieu en 2016 :

- . Un week-end en Camargue les 21 et 22 mai 2016, qui a rassemblé 42 personnes pour 5 626 € ;
- . Une sortie au parc safari de Peaugres le 26 juin 2016 avec la participation de 51 personnes (33 adultes et 18 enfants) pour un coût de 689 € ;
- . Une sortie à destination des retraités les 14 et 15 juin 2016 à Aix Marseille et Toulon avec 31 participants pour un coût de 4 109 € .

Au final il reste 1 230 € à utiliser d'ici la fin des mandatements 2016 .

Il est décidé, à l'unanimité, d'organiser une sortie «*marché de Noël*» à Colmar ou Annecy.

② Crédits d'Action Locale 2017 :

Bien que le budget CAL 2017 ne soit pas connu il est acté :

- une sortie « Au Pied dans l'plat » à Lyon, pour les actifs ;
- une sortie famille au parc WALIBI ;
- une sortie retraités à Annecy.

Vos mandatés CGT au CDAS : Nadine BERTHOD (Titulaire), Lidwine AUBOEUF (Suppléante)

Retrouvez votre info syndicale départementale sur notre site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/71/>

La CGT Finances vous propose ce guide complet :

la cgt vous informe sur

L'ACTION SOCIALE

Le rénové propose aux agents des lieux de fonction et aux retraités, une variété de prestations d'action sociale, pour l'accès aux logements sociaux et privés, la restauration, les vacances et loisirs que nous vous présentons dans ce guide.

Le logement social

- L'action sociale des administrations de l'Etat offre des possibilités de se loger en foyer (actuel limité à 12 mois) ou en appartement localif meublé ou non meublé. Les foyers ou les logements meublés sont souvent des chambres ou des F1 qui conviennent aux personnes seules ou en double résidence (un pair de logements de l'ALPFI (Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières) se monte au 31/12/2014 à 9444 logements en Ile-de-France et 1357 en province.
- L'ALPFI est doté de critères de gestion : attribution d'une place par personne à loger, préférence donnée aux agents bénéficiant de faibles ressources ou en situation sociale délicate. Pour obtenir un logement, qu'il soit du parc Finances ou professionnel, vous devez vous adresser, par l'intermédiaire de votre correspondant social, au délégué de l'action sociale qui vous adressera un dossier et instruira votre demande auprès de l'ALPFI. Malgré tout, obtenir un logement relève parfois du parcours du combattant.

Le logement est un droit. La CGT revendique :

- La mise en place d'un plan ambitieux de réservation de logements sociaux, en région parisienne et en province. L'ambition sociale ministérielle est loin de répondre aux besoins.
- Une baisse du coût des loyers, de plus en plus élevés comparé à l'évolution des revenus des agents.
- Une véritable aide au paiement des loyers, quand l'agent dispose de plus de 15 % de sa rémunération pour se loger.
- La création d'un pôle dédié à l'amélioration de l'habitat répondant à des critères de qualité environnementale.

Les aides et prêts au logement

L'ALPFI propose des aides et prêts pour le logement détaillés sur le site : www.alpfi.fr. Ils sont attribués sous conditions de ressources en fonction d'un barème (et de votre taux d'endettement), de la nature et/ou de la zone géographique du logement.

Barème de référence :

Revenu fiscal de référence - FRF	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5
Tranche 1	13500	41800	51500	56000	60500	65000	70000	75000	79500	84500
Tranche 2	85000	46000	57000	64500	71500	79000	87000	95000	103000	111000

Au-delà de 5,5 points, après 50000 ou 80000 pour le logement social. La RFR peut en compte pour le foyer est celui :

- De l'année N-2 pour les allocations départementales le 1/1/1 et le 1/1/1 de l'année N-1.
- De l'année N-1 pour tous les autres le 1/1/1 et le 1/1/1 de l'année N-1.

Zone géographique :

Zone 1 : Ile-de-France, Alsace-Moselle, Haute-Normandie et certaines communes de l'Alsace et du Val d'Aisne (hors département de la Seine-Maritime).

Zone 2 : Ensemble des autres départements ou régions de la métropole (ou d'un pays étranger) et des départements ou collectivités d'Outre-Mer (DOM et COM).